

Économie d'énergie

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. On a laissé de côté les circonscriptions de la Colombie-Britannique dans la liste des circonscriptions admissibles à l'allocation hebdomadaire de \$30 par heure-homme pour couvrir les frais de matériel dans le cadre du nouveau programme «Canada au travail». Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre demande au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'expliquer pourquoi la Colombie-Britannique ne peut profiter de ce programme supplémentaire, qui vient s'ajouter à la longue liste de programmes fédéraux qui ne s'appliquent pas de l'autre côté des Rocheuses.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée, conformément à l'article 43 du Règlement, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ISOLATION DES MAISONS EN VUE D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Il s'agit de l'offre faite il y a plusieurs semaines par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) concernant des programmes d'aide spéciaux d'un montant de 11 millions et demi à l'Île-du-Prince-Édouard et de 63 millions à la Nouvelle-Écosse, pour subventionner l'isolation des maisons et aider les consommateurs industriels et commerciaux à économiser l'énergie. Cette offre d'aide fédérale n'a été faite qu'à ces deux provinces parce que ce sont celles dont la production d'énergie électrique dépend le plus des centrales thermiques chauffées au pétrole et qui ont donc le plus besoin d'une aide spéciale.

Comme la production nette d'électricité doit dorénavant se faire au moyen de centrales thermiques à Terre-Neuve et au Labrador, comme le coût du mazout est sensiblement plus élevé à Terre-Neuve que dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, et comme la situation économique des résidents de Terre-Neuve, compte tenu du revenu personnel par habitant, du coût de la vie et d'autres facteurs, est à peu près la même que celle des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard et sensiblement inférieure à celle des résidents de la Nouvelle-Écosse, de sorte que leurs besoins sont encore plus grands en raison des frais énergétiques et autres, je propose, appuyé par

[M. l'Orateur.]

le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que la Chambre prie le gouvernement de cesser de faire preuve de discrimination à l'égard de huit des dix provinces du Canada en offrant à toutes les provinces et à leurs citoyens ses programmes spéciaux d'aide à l'isolation des maisons et d'aide aux consommateurs industriels et commerciaux pour économiser l'énergie, actuellement offerts à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse, afin que tous les citoyens canadiens bénéficient d'un traitement égal au lieu de souffrir de cette politique discriminatoire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JOURS FÉRIÉS

DEMANDE D'ADOPTION RAPIDE DU BILL PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre exhorte le leader du gouvernement à la Chambre à proposer la deuxième lecture du bill C-30 au plus tard dans le courant de la semaine du 31 janvier, afin que le Parlement puisse se prononcer sur ce bill à temps pour permettre la célébration du Jour du patrimoine national, le lundi 21 février prochain.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Toute motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU MOYEN DU RECYCLAGE DU PAPIER DE REBUT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, fait suite à la distribution cette semaine aux bureaux sur la colline du Parlement et ailleurs à Ottawa, des annuaires de téléphone de Bell Canada et de ceux du gouvernement du Canada, ce qui ajoute des tonnes de déchets de papier à celles produites chaque jour. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston):

Que la Chambre prenne les dispositions voulues pour exhorter les ministères du gouvernement et l'industrie à prendre des mesures immédiates afin d'empêcher le gaspillage de nos ressources forestières et énergétiques en faisant un plus grand usage de déchets de papier recyclés dans la production du papier.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pareille motion ne peut être présentée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?